

11 octobre 2011 **PROVINCE DE QUÉBEC**
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE
M.R.C. DE MÉKINAC

ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
11 OCTOBRE 2011, à 19h00

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

- 1 - Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2 - Acceptation de l'offre de la Financière Banque nationale inc. pour un emprunt au montant de 524 000 \$ (Règlement 2011-270)
- 3 - Financement à long terme (emprunt au montant de 524 000 \$ Règlement 2011-270)
- 4 - VARIA :
(Si tous les membres du conseil sont présents).
- 5 - Période de questions
- 6 - Levée de l'assemblée

Daniel Bacon, directeur général

11 octobre 2011 **PROVINCE DE QUÉBEC**
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELPHE
M.R.C. DE MÉKINAC

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue le onzième jour d'octobre de l'an 2011, à 19h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

À laquelle étaient présents madame la conseillère Anne-Marie Denis, messieurs les conseillers Claude Thiffault, Réal Côté, Roger Drouin et Louis-Marc Trudel, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire monsieur Paul Labranche.

Absence motivée de monsieur le conseiller Michel Denis.

Aucun contribuable n'assiste à la rencontre.

Les membres du conseil municipal ont reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits.

Ouverture de l'assemblée à 19h00.

2011-10-247 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par monsieur le Maire. **Adopté**

2011-10-248 **Acceptation de l'offre de la Financière Banque nationale inc. pour un emprunt au montant de 524 000 \$ (Règlement 2011-270)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par monsieur le conseiller Réal Côté

Et résolu à l'unanimité :

Que la paroisse de Saint-Adelphe accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque nationale inc. pour son emprunt du 18 octobre 2011 au montant de 524 000 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt 2011-270, au prix de 98,37600 échéant en série 5 ans comme suit :

124 700 \$ 1,75000% 18 octobre 2012

128 800 \$ 2,10000% 18 octobre 2013

133 100 \$ 2,30000% 18 octobre 2014

137 400 \$ 2,75000% 18 octobre 2015

Que les billets, capital et intérêts soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Adopté

2011-10-249 **Financement à long terme (emprunt au montant de 524 000 \$ Règlement 2011-270)**

ATTENDU que, conformément au règlement d'emprunt numéro 2011-270, la Municipalité de la Paroisse de Saint-Adelphe souhaite emprunter par billet un montant total de 524 000\$;

ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis:

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Anne-Marie Denis

Appuyé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Et résolu unanimement:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Qu'un emprunt par billet au montant de 524 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2011-270 soit réalisé.

Que les billets soient signés par le maire M. Paul Labranche et le secrétaire-trésorier M. Daniel Bacon.

Que les billets soient datés du 11 octobre 2011.

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012 124 700 \$

2013 128 800 \$

2014 133 100 \$

2015 137 400 \$

Adopté

2011-10-250 **Levée de l'assemblée à 19 h 15**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Drouin que la séance soit levée.

Paul Labranche, Maire

Daniel Bacon, Directeur général
